

19/10/2018

PROJET ASSOCIATIF

APAHM

Projet associatif APAHM

SOMMAIRE

Sigles :	3
Préambule	4
I. Historique	4
APAHM (Aide aux Personnes A Handicap Moteur)	4
APAPAD (Association pour la Promotion d'Actions pour les Personnes Agées Dépendantes)	5
Convergence APAHM/APAPAD	6
II. Valeurs	6
III. Organisation et missions actuelles de l'APAHM	8
LE DEPARTEMENT MAINTIEN DE L'AUTONOMIE	8
LE DEPARTEMENT AIDE AUX AIDANTS – REPIT	9
LE DEPARTEMENT EMPLOI	10
IV. Les Partenaires	11
V. Les chantiers à 5 ans	11
1. Mieux accompagner pour le bien vieillir à domicile	12
2. Mieux accompagner les personnes handicapées vers et dans l'emploi	12
3. Renforcer l'accompagnement personnalisé pour une pleine participation citoyenne des personnes en situation de handicap	13
4. Mieux accompagner les proches aidants des personnes en situation de dépendance pour favoriser leur bien-être	14
5. Mieux communiquer en interne et en externe	14
6. Relancer les contacts avec le milieu universitaire, et accentuer nos liens avec ceux de la formation professionnelle	15
7. Renforcer la stabilité économique de l'association	15

Sigles :

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

APAHM : Aide aux Personnes Agées ou à Handicap Moteur

APAPAD : Association pour la Promotion d'Actions pour les Personnes Agées Dépendantes

ARS : Agence Régionale de Santé

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail

CCHF : Communauté des Communes des Hautes-de-Flandre

CHEOPS : Conseil National Handicap et Emploi des Organismes de Placement Spécialisés

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ERP : Etablissement Recevant du Public

ESS : Economie Sociale et Solidaire

GRATH : Groupe de Réflexion et réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes en situation de Handicap

IEM : Instituts d'Éducation Motrice

IME : Instituts Médico-Educatifs

IMPRO : Instituts Médico-Professionnels

OPS : Organisme de Placement Spécialisé

SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé

SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

ULCO : Université du Littoral Côte d'Opale

UNEA : Union Nationale des Entreprises Adaptées

VRT : Vacances Répit pour Tous

Préambule

I. Historique

APAHM (Aide aux Personnes A Handicap Moteur)

1989 :

La Création de l'APAHM est issue de la mobilisation de travailleurs sociaux, médecins de l'hôpital maritime de Zuydcoote, alors seul établissement Dunkerquois à prendre en soins des personnes à handicap moteur. Il s'agissait de faire face à des difficultés de sortie, d'insertion dans la vie ordinaire pour des jeunes majeurs n'ayant connu que l'institution.

Ces professionnels firent part de leurs difficultés et de leur projet à des responsables économiques dunkerquois, qui soutinrent le projet.

Sa mission est de promouvoir la personne en situation de handicap moteur et de l'aider à accéder à une pleine citoyenneté par une inclusion de qualité dans la vie privée, publique et professionnelle.

L'adhésion au projet de différents organismes (Hôpital Maritime, PACT de la région dunkerquoise, Sécurité Sociale, DDASS, Département, Région), a rendu possible l'adaptation, l'évaluation et l'accès à un logement autonome. La saisie d'opportunités de financements y compris européens, permet le développement, la reconnaissance et la pérennisation. A la suite de la question du logement, la mobilité et l'insertion professionnelle s'inscrivirent logiquement dans les développements.

1992 :

A partir des appartements d'évaluation l'APAHM va développer un pôle social (SAVS, SAMSAH) qui contribue à la réalisation du projet de vie de la personne par un accompagnement personnalisé et contractualisé à domicile et en milieu ordinaire.

Une Convention a été signée avec la CUD et les professionnels du secteur pour la délivrance d'un permis de conduire adapté.

Le concept d'aide aux aidants est, dès 2008, un axe important de développement de l'APAHM (Maison d'accueil temporaire l'Escale, projet Vacances Répit Familles).

L'insertion au sens large est développée selon des formes multiples qui vont se succéder et parfois s'imbriquer pour apporter des réponses aux besoins des personnes concernées.

L'insertion professionnelle via le Cap Emploi et le SAMETH, la création de l'entreprise adaptée Prest'APAHM, le développement du télé-travail, l'insertion sociale par des appartements d'évaluation ou l'auto-école adaptée représentent des avancées innovantes, tout en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun.

L'APAHM est aujourd'hui gestionnaire de l'OPS (Organisme de Placement Spécialisé) Flandres Littoral

Enfin depuis 2009, dans le souci de développer une solution d'habitat intermédiaire pour les personnes âgées ou pour les adultes en situation de handicap, l'APAHM gère la Résidence des moulins de Hoymille, première expérience intergénérationnelle regroupant personnes âgées et personnes en situation de handicap.

APAPAD (Association pour la Promotion d'Actions pour les Personnes Agées Dépendantes)

1988

Bénéficiaires et intervenants associatifs et institutionnels auprès des personnes âgées se regroupent, à Dunkerque, et créent l'APAPAD

Depuis sa création, elle n'a cessé, dans ses actions, de mettre les personnes âgées au cœur de tout dispositif quel qu'il soit, de démontrer son savoir-faire en termes de développement et de consolidation des liens partenariaux.

L'APAPAD a su se tourner vers l'innovation pour répondre aux attentes et aux besoins divers des personnes âgées. L'APAPAD a tissé des liens réguliers et nombreux entre acteurs institutionnels et associatifs, créant un pôle de réflexion et de propositions en réseau souhaitant formaliser son activité, élargir son champ d'action.

L'APAPAD s'est inscrite, en qualité d'organisateur local, dans le projet de Concertation Gériatologique du Conseil Général du Nord, cherchant à développer une dynamique de territoire.

2002

En accord avec les partenaires de la concertation et à leur demande, l'association s'est positionnée en tant que promoteur d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et a initié le dossier commun d'admission en EHPAD (utilisé par 12 EHPAD). Elle crée aussi des groupes de soutien aux aidants familiaux des malades Alzheimer.

2008 :

Convention avec les Papillons Blancs pour l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, création du projet d'accueil de jour itinérant et développement du projet de plateforme de répit.

2009

Suite à l'avis favorable du Comité Régional de l'organisation Sanitaire et Sociale (CROSS), l'accueil de jour itinérant (**Sill'âge**) a été mis en place sur différents sites : Hondschoote, Bourbourg, Arnèke et Wormhout.

La CNSA lance l'appel à projet des plateformes de répit pour les aidants familiaux des personnes atteintes de maladies d'Alzheimer et apparentées, en lien avec la mesure n° 1 du Plan Alzheimer 2008 - 2012. Le Directeur de l'EHPAD Maison de Famille Saint Augustin de

Bergues et l'APAPAD s'associent aux partenaires pour monter un projet qui est sélectionné parmi 12 projets en France. **La Maison d'Aloïs** voit le jour en août 2009.

Dans le prolongement est lancée une première expérimentation de répit à domicile : **Interm'aide**. Inspiré du « baluchon » Québécois, cette prestation propose à l'aidant la prise en charge, en son absence, de son proche malade à la maison (24h/24) pendant 4 jours maximum, par une équipe formée. Retenue dans le cadre de l'appel à candidature sur la modélisation des formules particulières de répit, dans le cadre du Plan Alzheimer, l'association contribue, avec deux autres expérimentateurs en France, à la production d'un « modèle » de la prestation de répit. L'initiative reste encore à pérenniser aujourd'hui.

Convergence APAHM/APAPAD

La convergence PA/PH était un concept-prôné par les tutelles, mais qui n'était pas encore réalisé.

Les administrateurs communs aux deux associations ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique afin de mieux prendre en compte la perte d'autonomie de manière globale, sans barrière d'âge et quel que soit le handicap. Elle permet en outre de réduire les frais de fonctionnement en supprimant les doublons et en mutualisant les services généraux.

Après avoir obtenu le soutien de l'ARS et du Conseil Départemental, la fusion-absorption de l'APAPAD par l'APAHM a été effective le 23 juin 2016. L'association prend alors le nom de **Aide aux Personnes Agées ou à handicap Moteur** tout en gardant le sigle APAHM.

L'objectif de cette fusion est de créer une convergence dans l'accompagnement des publics PA et PH, à travers la mutualisation des compétences et savoir-faire dans une démarche transdisciplinaire, afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées.

II. Valeurs

L'APAHM est une association dont l'ensemble des dispositifs, projets et actions se mettent en œuvre à partir de valeurs fortes qu'il convient d'affirmer dans ce projet associatif. Ces valeurs sont la référence, le socle sur lequel s'appuient les postures des acteurs et la communication associative. Elles déterminent la façon dont les moyens sont mis en œuvre. L'évolution des projets est donc une déclinaison de ces valeurs.

L'APAHM, à travers ses valeurs, incarne et défend une certaine idée de la société, du vivre ensemble et de la solidarité. En dépit de circulaires, décrets et de nombreuses incantations depuis plus de 40 ans, l'inclusion et le bien vivre ensemble restent des objectifs à atteindre, l'APAHM œuvre résolument vers ces idéaux.

Au centre de ce qui fait l'identité de l'APAHM se trouve le sens de l'engagement et la promotion de la personne dans son environnement. Cette prise en compte de la personne à part entière avec l'ensemble de ses potentialités est pensée et réalisée en référence à cinq valeurs centrales.

❖ *L'Humanisme :*

Ce concept philosophique reconnaît l'Homme comme valeur suprême et renvoie au respect absolu de la personne. Elle amène l'ensemble des professionnels à considérer à la fois chaque personne aidée et son environnement sans jugement, à partir des capacités qui sont les siennes et de son humanité. Cette valeur prend en compte la personne au-delà de ses déficiences, elle ne la réduit pas à ses difficultés quelles qu'elles soient. L'APAHM veut restaurer l'humanité de ceux qui ont parfois des difficultés à la faire valoir dans le regard de l'autre. Cette valeur vise le bien et le mieux pour les personnes au travers des services multiples proposés.

❖ *Le respect :*

Le respect s'exprime dans tous les actes et interactions quotidiens dans une approche personnalisée, en lien avec le parcours et l'environnement de chaque personne, dans l'acceptation du choix de la personne qui est maître de son projet de vie. Au-delà du souci de l'autre et de la prise en compte de sa vulnérabilité il s'agit d'identifier ses besoins par l'écoute, l'observation, l'empathie afin de s'adapter et calibrer les dispositifs, moyens et gestes à la personne. Le respect ne peut s'incarner autrement que dans l'adaptation singulière dans une approche personnalisée. Personnalisée signifie individualisée, certes, mais aussi en lien avec le parcours et l'histoire de vie et l'environnement de chaque personne accompagnée. Le respect s'incarne également dans l'acceptation des choix de la personne qui est acteur de son projet de vie. Chaque professionnel doit le respecter et même le faciliter. Le respect se décline au regard de la dignité, de l'intégrité et de l'intimité.

❖ *L'Altérité :*

Il ne s'agit ni de considérer que nous sommes tous identiques, ni d'opposer les personnes accompagnées et les autres à partir de préjugés. L'intention est de valoriser chacun à partir de ce qu'il est. L'accompagnement doit être dans le respect et au service de la personne.

❖ *L'engagement, et le professionnalisme :*

L'APAHM se définit par les compétences des professionnels qui y travaillent. Il s'agit d'un axe tellement important qu'il figure ici au rang des valeurs comme le sens de l'engagement au service de la personne. Ces deux notions inscrivent l'APAHM dans le champ du travail social et de l'économie sociale et solidaire. Il ne s'agit pas de délivrer des prestations seulement, mais d'y associer l'engagement, la promotion de la personne et le souci permanent de la qualité du service rendu. Le professionnalisme doit aussi s'exercer dans la gestion, et l'équilibre budgétaire est seul garant de la pérennité de l'Apahm et de l'avenir de ses salariés.

III. Organisation et missions actuelles de l'APAHM

A travers ces valeurs portées par ses administrateurs et salariés, l'APAHM se mobilise pour offrir aux personnes à handicap moteur les moyens de trouver la situation physique, professionnelle et sociale la mieux adaptée, de manière à leur assurer une pleine citoyenneté par une insertion de qualité dans la vie privée et publique. L'APAHM accompagne également les personnes âgées en perte d'autonomie ou souffrant de maladies neuro-dégénératives et leurs aidants familiaux.

PILOTAGE

Le Conseil d'administration (CA) regroupe des administrateurs engagés dans le respect des valeurs déjà citées et veille à leur bonne application.

Son Président appuyé par le Bureau, définit les orientations, propose les évolutions.

En son sein le Bureau est plus précisément en charge des relations avec la Direction Générale et la mise en œuvre des décisions. Il est le premier échelon du contrôle financier.

ORGANISATION

La Direction générale située au siège, assure la transversalité, la cohérence et les arbitrages entre les services, et veille au développement des projets définis par le CA et/ou les professionnels.

Sous son pilotage, la **cellule Recherche Innovation et Développement (RID)** impulse l'innovation et le développement des services de l'association, à court, moyen et long terme.

Huit services sont dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, qu'il soit de naissance, dû à une maladie évolutive ou à un accident de la vie et quatre aux personnes âgées.

L'APAHM emploie aujourd'hui 135 salariés. Son siège social est basé au 760 Boulevard de la République à DUNKERQUE et ses services sont répartis de la Flandre maritime, jusqu'à la côte d'Opale, en passant par l'Audomarois.

Répartie en 3 départements, l'association comprend aussi un service communication et une cellule dédiée à la recherche, l'innovation et au développement, rattachés à la Direction générale.

L'association a pour ambition d'étendre ses activités dans la région Hauts de France.

LE DEPARTEMENT MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

LE SAVS / SAMSAH :

Le **S**ervices d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale et le **S**ervice d'**A**ccompagnement **M**édico-**S**ocial pour **A**dulte **H**andicapé sont des services d'accompagnement individualisé permettant aux personnes en situation de handicap de formuler un projet de vie et de leur donner les moyens de le réaliser.

Le service propose pour cela une assistance et un accompagnement dans tout ou partie des actes essentiels de l'existence ainsi qu'un accompagnement individualisé en milieu ouvert. Toutes les prestations offertes, reprises dans le projet d'accompagnement individualisé, ont un objectif de *développement des capacités (utilisation du potentiel d'autonomie, amélioration des conditions de vie, facilitation de la prise en charge, définition d'un projet de vie, coordination des intervenants, réalisation d'une intégration sociale et professionnelle).*

L'AUTO ECOLE :

L'objectif est de maintenir les capacités de mobilité et d'autonomie des personnes handicapées grâce à l'obtention ou la régularisation du permis de conduire. Ce service propose également des stages seniors dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

HELIOS :

Dans le cadre de la Loi de 2005 dite « Loi Handicap » qui vise à rendre accessibles tous les bâtiments publics et commerciaux, ce cabinet d'expertise et de conseil propose aux entreprises, aux collectivités et aux ERP (Etablissement Recevant du Public) un diagnostic et un accompagnement dans la mise en accessibilité de leurs bâtiments.

LA RESIDENCE LES MOULINS :

L'APAHM est gestionnaire de cette résidence de 40 logements adaptés située à Hoymille. Un soutien ponctuel aux locataires pour leurs démarches est proposé (aide, organisation des services d'aide à domicile, lien avec les professionnels de santé.. etc.).

LES LOGEMENTS DIFFUS

Depuis sa création, l'APAHM s'active pour une société inclusive, socle de son engagement associatif. Elle dispose ce cadre d'appartements adaptés, disséminés dans le tissu urbain et occupés par des personnes en situation de handicaps divers.

LE DEPARTEMENT AIDE AUX AIDANTS – REPIT

L'ESCALE :

L'escale est un établissement d'accueil temporaire pour les personnes adultes de 18 à 60 ans handicapées moteur ou pluri-handicapées, dont la dépendance peut nécessiter une assistance

pour la plupart des actes de la vie quotidienne ainsi qu'une surveillance médicale. Cet établissement de 16 places (6 en hébergement complet et 10 en accueil de jour) propose des accueils sur mesure pour une durée maximum de 90 jours répartis sur une année. Elle propose ainsi aux familles le répit nécessaire afin d'accompagner leur proche dans les meilleures conditions tout au long de l'année.

LE CLIC DES MOULINS DE FLANDRE Relais Autonomie :

Le Centre Local d' Information et de Coordination (CLIC) gérontologique accompagnait initialement la personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie et/ou sa famille en proposant : écoute, information, orientation, coordination dans le cadre du maintien à domicile. Depuis Janvier 2017, Le CLIC est devenu Relais Autonomie, il propose ainsi de l'accueil de 1^{er} niveau pour les personnes en situation de handicap.

SILLAGE :

L'accueil de jour itinérant reçoit à la journée, 4 personnes souffrant de troubles liés à la maladie d'Alzheimer ou à une pathologie apparentée en lien avec 4 établissements d'accueil du territoire situés à Arnèke, Hondshoote, Wormhout, Bourbourg.

LA MAISON D'ALOÏS :

La Plateforme d'accompagnement et de répit accompagne les aidants familiaux des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou souffrant de maladies neurodégénératives. Elle propose, par le biais de rendez-vous un accompagnement individuel, mais aussi des temps collectifs de convivialité. Elle oriente vers de nombreuses solutions de répit du territoire.

INTERM'AIDE :

Ce service de répit à domicile propose un accompagnement à domicile pendant l'absence du proche des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou souffrant de pathologies neurodégénératives.

LE DEPARTEMENT EMPLOI

Agréée **OPS** (Organisme de placement spécialisé) par l'AGEFIPH, l'APAHM est missionnée pour l'accompagnement des personnes reconnues « travailleur handicapé » vers et dans l'emploi sur le territoire de Flandres Littoral avec 6 antennes (Dunkerque, Hazebrouck, Calais, Saint Omer, Boulogne et Montreuil).

L'APAHM gère également une entreprise adaptée (**Prest'Apahm**), une entreprise à part entière employant au moins 80% de travailleurs handicapés qui peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Elle a pour vocation d'aider les personnes reconnues "travailleur handicapé" à intégrer le monde du travail en milieu ordinaire.

IV. Les Partenaires

Dès sa création, les initiateurs de l'APAHM ont eu le souci de travailler, d'impliquer et de se coordonner avec les acteurs du territoire. Cette volonté est toujours d'actualité.

Au niveau National :

CNSA (Caisse Nationale de Solidarité à l'Autonomie),
CHEOPS,
UNEA,
GRATH,
AGEFIPH

Au niveau Régional

ARS,
DIRECCTE,
CARSAT

Au niveau Départemental

Le Conseil Départemental du Nord
Les conseils départementaux

Au niveau Local

Les Intercommunalités (CUD, CCHF),
Les communes du territoire
Entreprises privées,
Associations
Bailleurs sociaux, en particulier SOLIHA (ex-PACT)
ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale)

V. Les chantiers à 5 ans

L'Apahm s'est inscrite depuis la fusion avec l'Apapad dans un processus de réflexion plus global au niveau de la convergence PA/PH et envisage une démarche d'amélioration continue de la qualité de manière plus transversale au sein de l'association.

La démarche qualité, projetée dans différents services est fondée sur une vision plus large qui s'attache au management participatif de la qualité. En effet, elle inclue le principe de management total de la qualité (Total Quality Management) qui suppose la participation de tous les acteurs de l'association et l'implication de la direction et des responsables dans la mise en place du système qualité.

Il s'agit concrètement de satisfaire aux exigences qualité dans l'accompagnement des usagers et aux exigences réglementaires applicables, tout en visant l'amélioration continue de la performance dans la réalisation des objectifs fixés.

L'Apahm s'attache aussi, dans sa démarche, aux processus de gestion de la qualité en s'appuyant sur l'écriture des procédures et leur conformité mais également au développement des outils méthodologiques pour la planification et le pilotage des projets présentés dans les axes de développement ci-dessous :

1. Mieux accompagner pour le bien vieillir à domicile

- Développement des prestations au sein du CLIC des Moulins de Flandres et de la Résidence des Moulins et actions innovantes : Bus relais autonomie pour investir les zones blanches en milieu rural (prévention et anticipation de la perte d'autonomie par une communication positive du vieillissement, ateliers bien-être, stages auto-école, médiation administrative, etc.)
- Approche globale de la personne (médico-sociale, psychologique et environnementale) et mise en synergie des acteurs professionnels afin :
 - de préserver l'autonomie de la personne à domicile si tel est son désir
 - de prévenir les pertes d'autonomie évitables par des réponses adaptées

Projets phares :

- Bus Relais autonomie avec le Conseil Départemental
- Béguinage à Esquelbecq avec la Commune, La Maison Flamande, l'EHPAD et l'école primaire
- Mobilité en milieu rural

2. Mieux accompagner les personnes handicapées vers et dans l'emploi

- Renforcement des capacités fonctionnelles de l'OPS Flandres Littoral dont l'APAHM est gestionnaire pour:
 - Informer, conseiller, accompagner les salariés / agents handicapés et les employeurs, les travailleurs indépendants dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé ou dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé
 - promouvoir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en agissant auprès des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelle et du travail
 - sécuriser les parcours professionnels des travailleurs handicapés tout au long de leur vie au travail, en anticipant les situations de rupture,
- **Renforcement des capacités fonctionnelles et organisationnelles de l'entreprise adaptée**
 - Réfléchir sur les expériences acquises, afin de répondre aux exigences des entreprises et des travailleurs handicapés
 - Favoriser l'innovation et la diversification des métiers pour une ouverture vers l'emploi en milieu ordinaire.
- **Ouverture à l'emploi des jeunes en situation de handicap**
 - Renforcement de la proximité avec les entreprises du territoire et les lieux de la formation et les instituts spécialisés (IEM, IME, IMPRO..)

3. Renforcer l'accompagnement personnalisé pour une pleine participation citoyenne des personnes en situation de handicap

Possibilité pour chacun de s'épanouir dans toutes les dimensions de son existence. La primauté de la personne est un principe d'action qui permet un accompagnement favorisant:

- le développement et l'autonomie des personnes,
- la participation à la construction et à la réalisation du projet de vie,
- l'instauration de passerelles dans l'accompagnement, tout au long de la vie et sans barrière d'âge, assurant la fluidité du parcours,
- la possibilité d'exercer ses devoirs dans la société, au travail ou dans la vie quotidienne,
- l'accès à la citoyenneté.

Projet :

- Renforcer le conseil de vie sociale

- Développer l'habitat inclusif

4. Mieux accompagner les proches aidants des personnes en situation de dépendance pour favoriser leur bien-être

- Affirmation de la prise en compte du bien-être du proche aidant
- Capitalisation de l'expérience de la Maison d'Aloïs et des services S'illage et Interm'aide

Projets :

- Vacances Répit pour Tous (VRT) en lien avec l'Escale
- Interm'Aide PH
- Formation des aidants

5. Mieux communiquer en interne et en externe

Communiquer, c'est faire connaître, partager, donner à voir mais aussi savoir rendre compte, s'ouvrir au regard de l'autre, positions que l'APAHM doit aujourd'hui plus que jamais tenir.

L'ambition est de construire une politique de communication fédérant l'ensemble des partenaires et favorisant un rayonnement plus fort et une implication renouvelée de ses acteurs sur ses territoires d'intervention.

Cette politique ambitieuse d'ouverture aux autres et aux territoires doit permettre d'asseoir et de faire valoir la légitimité de l'APAHM.

L'APAHM s'engage à valoriser tout ce qui caractérise la vie de l'Association et mobilise le plus grand nombre autour des causes qu'elle défend.

L'expérience et l'expertise médico-sociale de l'APAHM doivent être diffusées pour être connues et reconnues tant sur ses territoires qu'au-delà.

Poursuivre une politique de représentativité et d'ancrage territoriale

L'APAHM s'engage à poursuivre une cohérence territoriale qui vise à conforter la présence de l'Association sur les territoires où elle est déjà implantée, afin de compléter les services existants et d'offrir aux personnes accompagnées l'ensemble des prestations qu'elles sont en droit d'attendre. La cohérence territoriale conduit naturellement à bâtir des partenariats avec les acteurs de proximité.

L'APAHM participe aux débats publics, est force de propositions vis-à-vis des politiques et pèse sur les orientations médico-sociales des territoires.

Elle apporte fièrement sa contribution à l'innovation sociale.

Elle concourt pleinement à la vie des territoires et se mobilise en tant qu'acteur local, entraînant autour d'elle soutien et adhésion.

6. Relancer les contacts avec le milieu universitaire, et accentuer nos liens avec ceux de la formation professionnelle

- Développement d'axes de recherche-action avec les instituts de formation de la région
- Accompagnement d'étudiants en situation de handicap repérés sur le territoire

7. Renforcer la stabilité économique de l'association

De sa fonction d'employeur à sa fonction d'utilité sociale, l'APAHM s'inscrit dans le concept de l'Économie Sociale et Solidaire.

Elle ne doit pas se limiter au secteur médico-social mais aller vers cet ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Prendre une part accrue au secteur de l'ESS impose une organisation structurelle adaptée, afin de dégager de nouvelles ressources pour de nouvelles actions conformes à notre vocation d'utilité publique, toujours dans le respect d'une stricte discipline budgétaire.

L'APAHM s'engage à penser l'évolution des accompagnements médico-sociaux dans une équation qui combine :

- amélioration des processus pour gagner en efficience,
- gestion efficace et désintéressée,
- éthique dans l'action et qualité dans l'accompagnement.